

MATINEE D'ÉTUDES – WEBINAIRE

LE SPRINKLER RESIDENTIEL

01/10/2020



Introduction

Alors que les sprinklers sauvent des vies, permettent de contrôler un incendie et limitent les souffrances et les dommages dans nos entreprises, chaque année, de nombreuses personnes perdent la vie dans l'incendie de leurs habitations.

L'idée d'équiper nos logements de sprinklers spécialement conçus à cette fin n'est pas récente. La technologie existe depuis les années 1970. Elle reste quasiment inconnue en Belgique alors qu'elle s'implante de plus en plus dans les pays anglosaxons, scandinaves et plus récemment aux Pays-Bas.

Dans un souci d'harmonisation, une première norme européenne fixant les mesures de conception, d'installation et d'entretien vient de paraître. L'occasion pour ANPI d'aborder ce système automatique d'extinction qui sauvera bien des vies et préservera bien des biens.

Etes-vous concerné ?

Ce webinaire s'adresse tout particulièrement aux architectes, aux gestionnaires de lieux d'hébergement (homes, maisons de repos, établissements hôteliers, par exemple,) aux propriétaires et gestionnaires d'immeubles à appartements, aux syndicats d'immeubles, ou à toute personne concernée par la sécurité incendie dans des lieux de résidence tels les gestionnaires techniques, conseillers en prévention, assureurs, courtiers, préventionnistes des zones de secours, services d'incendie, installateurs d'équipements de protection, administrations, etc.

Prix

€120 HTVA (non abonnés Expert)

€60 HTVA (abonnés Expert)

Inclut :

- la session en ligne
- le FSA Magazine en version électronique comprenant le DTD 170 ANPI d'une valeur de €59 HTVA
- les exposés en format PDF

Autres Réductions :

Voir formulaire d'inscription au verso.



Programme

- 08h45 Accueil
- 09h00 Introduction
- 09h15 Produits et systèmes
- 10h00 Pause
- 10h15 Norme et réglementation – DTD 170 ANPI
- 11h00 Vision Pompier
- 11h30 Perspectives
- 12h00 Questions & Réponses avec les intervenants

Participation

Pour participer activement au webinaire, il est conseillé de vous munir d'un PC avec une connexion internet suffisante et pour votre confort un casque audio. Vous recevrez les instructions à suivre pour y participer : accéder à TEAMS et participer au webinaire ANPI.

Vous recevrez également une invitation pour une réunion TEST sur TEAMS, si vous souhaitez faire un test avant le jour J (une semaine avant le webinaire - facultatif).

MATINEE D'ÉTUDES – WEBINAIRE

LE SPRINKLER RESIDENTIEL

01/10/2020



QUI SOMMES-NOUS ?

ANPI asbl, issue des secteurs de l'assurance et de l'industrie visant la prévention des incendies et des vols, est une association sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les bonnes pratiques existantes et d'établir des règles de conduites en absence de textes officiels. ANPI se doit de garantir la fiabilité des produits, des installations et des services associés, par voie d'inspections, d'essais laboratoires et de certifications.



Envoyez ce formulaire de participation :

- par email à imc@anpi.be
- via notre site <https://www.anpi.be/fr/evenements>.

Pour une commande en ligne, demandez votre code de réduction à imc@anpi.be.

Nom : Prénom :

Fonction : Société :

Adresse postale :

Téléphone : GSM :

E-mail :

Adresse de facturation :

E-mail de facturation :

TVA : BE.....

s'inscrit à la demi-journée d'études du 01/10/2020 et s'engage à verser anticipativement le montant de l'inscription.

ANPI ASBL

Granbonpré 1
Parc scientifique Fleming
1348 Louvain-la-Neuve
Belgique

IBAN : BE11 0014 9325 1948

Communication : Demi-journée d'études 01/10/2020 + Nom et prénom
Montant : €120 HTVA

Une confirmation d'inscription ainsi que la facture vous seront adressées par e-mail après réception de votre paiement.

Bénéficie d'une réduction (non-cumulable) de:

- 50% en tant qu'abonné « Expert » (soit 60 €)
- 50% en tant que membre d'une zone de secours ou de police (soit 60 €)
- 30% en tant que membre BFSN (soit 84€)
- 10% en tant que Membre de ANPI asbl
- 10% en tant qu'étudiant

Date : Signature:

Conditions d'annulation : pour donner lieu à remboursement, l'annulation doit nous être signifiée par e-mail (imc@anpi.be) au plus tard 2 jours ouvrables avant l'événement. Passé ce délai, ANPI se réserve le droit de facturer €50 de frais de gestion, excepté sur remise d'un certificat médical (envoyé à imc@anpi.be au plus tard le jour de l'événement).

Dans le cadre du RGPD, vous pouvez consulter notre politique de gestion des données sur www.anpi.be. Si vous ne désirez pas être tenu au courant de nos activités, veuillez envoyer « Unsubscribe » à imc@anpi.be.